

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 présenté par Monsieur le Président est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

RSA – AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION N°95-22-04-002

Depuis le 7 juin 2011, une convention de partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise permet au CCAS d'instruire et d'accompagner les bénéficiaires du RSA.

Le Département propose de signer l'avenant financier n° 1 déterminant la participation financière du département concernant le solde de 2022 soit 200 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant financier n° 1 à la convention n° 95-22-04-002 déterminant la participation financière du département concernant le solde de 2022 soit 200 €.

RSA – CONVENTION PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR LES CCAS ET LES CIAS DU VAL D'OISE – CONVENTION N°95-23-04-002

Depuis 2010 et conformément au protocole local de partenariat entre le Service Social Départemental de la circonscription d'Herblay-sur-Seine et le CCAS, il est convenu que le CCAS accueille, informe et accompagne les demandes de RSA pour les frettois isolés ou en couple sans enfants.

Dans le cadre de la présente convention, la rémunération attribuée pour chaque contrat d'engagement réciproque établi s'élève à 200 €. Deux Contrats d'Engagement Réciproques (CER) maximum pourront être financés la première année de contractualisation (soit 4 CER maximum pour un couple) et un seul CER par personne les années suivantes.

Un acompte, d'un montant de 50% correspondant au nombre de contrats présentés lors du bilan de l'année 2022 et des revalorisations actées par l'Assemblée départementale en 2021, soit un montant de 600 €, est versé à la signature de la présente convention.

Considérant la volonté de la municipalité d'assurer la continuité de service en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale dans le cadre d'un accueil de proximité, il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire la convention avec le Conseil départemental et d'autoriser le Président à la signer.

Il est proposé au conseil d'administration d'assurer auprès des personnes isolées ou des couples sans enfant(s) résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS, la mission d'instruction des demandes de RSA avec un accompagnement social sans partenariat avec le Pôle Emploi, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – LA FRETTE SUR SEINE

convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise portant sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le CCAS.

N.B. : les couples avec enfant(s) ou parents isolés avec enfant(s) seront réorientés vers les services du Département ou de la CAF.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CCAS

Claudine THIRANOS, indique que l'évolution des recettes et des dépenses constatées en section de fonctionnement nécessite un ajustement des inscriptions budgétaires du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Il s'agit notamment d'augmenter les crédits prévus pour la prise en charge du voyage en Crête organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que les recettes qui s'y rapporte.

Les ajustements budgétaires proposés sont détaillés dans le tableau suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA DEPENSE	
011	611	Contrat de prestation de services	9 500
TOTAL			9 500
RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA RECETTE	
70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	9 500
TOTAL			9 500

Après intégration de la présente Décision Modificative, l'équilibre budgétaire 2023 s'élève à 111 550 € en section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'Administration, **D'ADOPTER** cette Décision Modificative n°1 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil départemental assure la gestion pleine et entière du dispositif du Fonds de Solidarité Logement – FSL qui permet notamment d'aider les familles en grande difficulté à payer leur facture d'eau, d'énergie, de téléphone, et à accéder au logement. Principalement financé par le Département et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la CAF, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et, spécifiquement sur le volet énergie, par les communes.

Le Conseil départemental indique au Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qu'une hausse significative du nombre d'aides accordées a été constatée pour l'année 2021 (+24%). Cette hausse s'est considérablement amplifiée (+41%) au cours du premier trimestre 2022. En effet, pour l'année 2022, 6 aides ont été apportées à des ménages Frettois représentant une dépense de 2 021,00€. Pour l'année 2023, au 25 octobre 2023, déjà 6 ménages ont bénéficié de l'aide du FSL pour un montant de 2 875,22 € (sur 12 demandes)

Dès lors, pour garantir la pérennité du dispositif et donner au FSL les moyens d'apporter des réponses adaptées aux ménages concernés, le Conseil départemental sollicite du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale une participation aux fonds.

Il est proposé au conseil d'administration une participation du C.C.A.S à 200 €.

(Pour rappel, la participation en 2020 et 2021 était de 160 €, celle-ci a été augmentée à 200 € en 2022).

POINT SUR LES ELECTIONS DE DOMICILE

Suite à la décision du Conseil d'Administration de donner délégation de pouvoir au Président (ou à la Vice-Présidente) afin d'assurer un traitement rapide des demandes d'élection de domicile pour les personnes ne disposant pas d'une adresse et ayant un lien avec la commune, un point sur les élections de domicile est présenté aux membres pour information.

A ce jour, 3 personnes sont domiciliées au CCAS.

(Monsieur GARCIA Christian - Monsieur MAMONA NSAKA Bob - Monsieur ESTACHY)

QUESTIONS DIVERSES

Au vu du nombre croissant de séniors dans notre département, le Conseil départemental du Val d'Oise a mis en place des mesures concrètes d'accompagnement à l'attention de ceux-ci. Pour ce faire, une charte a été établie par le CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) et soutenu par le Département.

Mme Claudine THIRANOS a rencontré en février 2023, Mme BOISMARTEL, Vice-présidente du CDCA qui lui a proposé l'adhésion de la commune à la « Charte du bien vieillir » en Val d'Oise. Après présentation de celle-ci au conseil municipal du 3 juillet 2023, celui-ci a autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la charte. La signature finale de la charte se fera en fin d'année avec les autres villes du Val d'Oise signataires.

Le CCAS, en étroite collaboration avec la Police Municipale a pu organiser le 23 mars 2023 une réunion sur la sécurité et la prévention des escroqueries des vols par ruse ou par fausse qualité. Le Commissaire Divisionnaire Thierry HUE-LACOINTE a exposé des faits concrets sur ces escroqueries et a appelé à la vigilance de chacun.

La Frette sur Seine a mis en place un dispositif de participation citoyenne. Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants de la commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police Nationale. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection...).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – LA FRETTE SUR SEINE

Le 15 juin 2023, à la salle paulette ARAGON, s'est tenue une réunion d'information organisée par l'association ADEP (Association pour le Développement de la prévoyance) afin d'étudier avec les usagers qui le souhaitent, leurs contrats de mutuelles et proposer sans engagement une étude de leurs besoins de santé. La chaleur étant très présente ce jour, il y a eu peu de personnes. Nous avons bloqué une nouvelle date, à savoir le jeudi 25 janvier 2024.

Au vu des températures de cette année, le plan canicule n'a pas été déclenché.

Le voyage en Crête, du 26 septembre au 3 octobre 2023 a eu un réel succès auprès des participants, le temps était favorable et les visites très intéressantes. Comme délibéré le 5 avril 2023, le coût pour chaque personne était de 1 370 €, soit 2 740 € par couple. Le CCAS a pris en charge le transport aller-retour, La Frette Sur Seine – Aéroport Orly pour un montant de 1 039 € / TTC. Cependant, comme indiqué en point 4 de l'ordre du jour, une décision modificative au budget est nécessaire.

Le concours de pétanque pour les séniors prévu le jeudi 22 septembre n'a pas eu lieu. En effet, celui-ci a dû être annulé en raison de la météo très mauvaise ce jour.

Le Banquet des séniors aura lieu le dimanche 26 novembre 2023. Un courrier a été envoyé à tous les séniors de 64 ans. Nous aurons sûrement besoin d'aide pour distribuer les colis à ceux qui ne pourront se déplacer (cette année, ce seront des chocolats Jeff de Bruges). Merci de vous rapprocher de Claudine THIRANOS et de Fabienne BERNARD pour organiser la distribution.

En ce qui concerne la décoration des tables, un atelier Floral sera organisé le 24 novembre 2023, dans la salle de convivialité de la nouvelle résidence Pissarro : 28 centres de tables seront ainsi réalisés avec « Duo Pastel », fleuriste à Herblay. Un devis est en cours pour fournir le pétillant.

La collecte alimentaire aura lieu comme les années précédentes devant le magasin U-Express, le vendredi 24 novembre à partir de 16 heures et le samedi 25 novembre toute la journée. Les administrateurs peuvent s'inscrire sur différents créneaux horaires auprès de Fabienne.

Cette année, il est proposé le 15 décembre 2023, un goûter de Noël aux séniors dans la magnifique salle de convivialité de la nouvelle résidence Intergénérationnelle, rue du Professeur Calmette. Ce sera l'occasion de présenter les activités organisées par le CCAS ainsi que par l'animateur-coordonnateur de la résidence. En partenariat avec le CCAS, ce jeune homme est motivé pour faire vivre au mieux cette résidence intergénérationnelle, en proposant une multitude d'ateliers pour les résidents et les séniors extérieurs.

Nous avons reçu depuis le début de l'année 3 dons de particuliers (un de 400 €, un de 5 € et un de 150 €) pour une somme totale de 555 € (Somme versée sur la régie de recette du CCAS).

Et pour dernière information, sachez que tous les Conseils d'administrations sont consultables sur le site Internet de la Ville.